



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Agences Générales d'Assurances

IDCC : 2335

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)				
Frais de séjour				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	90 % FR - MR limités à 200% BR	90 % FR - MR limités à 300% BR	90 % FR - MR limités à 400% BR
Honoraires				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière				
Chambre particulière (par jour)	non garanti	48 euros	79 euros	120 euros
Lit d'accompagnement				
Lit d'accompagnement	non garanti	41 euros	57 euros	73 euros
Hospipay				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospipay vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS				
Maternité				
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	non garanti	476 euros	634 euros	793 euros
Honoraires médicaux				
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
-	-
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
-	-
-	-
-	-
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Agences Générales d'Assurances

IDCC : 2335

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Imagerie médicale				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Honoraires paramédicaux				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Analyses et examens de laboratoire				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Médicaments				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 65%	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 15% ou 30%	-	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Matériel médical				
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Médecines non conventionnelles				
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FITNESS (par année civile)	200 euros ⁽¹⁾	200 euros ⁽¹⁾	250 euros ⁽¹⁾	300 euros ⁽¹⁾
Prévention				
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾
Vaccin antigrippe	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	50 euros	50 euros	75 euros	100 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des honoraires médicaux
-	-
-	-
-	-
-	-
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives
50 € de forfait global supplémentaire	100 € de forfait global supplémentaire
Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
-	-
-	-
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Agences Générales d'Assurances

IDCC : 2335

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
AIDES AUDITIVES				
Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020				
Equipements de classe 1 ou 2	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Aides auditives à partir du 1er janvier 2021				
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	1080 euros - MR	1480 euros - MR	1700 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
DENTAIRE				
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Soins (hors 100% Santé)				
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	170 % BR - MR ⁽⁴⁾	270 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	254 euros	317 euros	476 euros
Prothèses (hors 100% Santé)				
Prothèses à tarifs limités	270 % BR - MR ⁽⁵⁾	270 % BR - MR ⁽⁵⁾	370 % BR - MR ⁽⁶⁾	470 % BR - MR ⁽⁶⁾
Prothèses à tarifs libres	270 % BR - MR ⁽⁷⁾	270 % BR - MR ⁽⁷⁾	370 % BR - MR	470 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives
-	-
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des appareillages et prothèses auditives
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires dans la limite de 100% PLV-MR	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires dans la limite de 100% PLV-MR
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties dentaires



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Agences Générales d'Assurances

IDCC : 2335

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
OPTIQUE				
Verres et monture				
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	250 euros - MR	320 euros - MR	400 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	400 euros - MR	470 euros - MR	630 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	450 euros - MR	520 euros - MR	720 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique				
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	200 euros ⁽⁹⁾	240 euros ⁽⁹⁾	280 euros ⁽⁹⁾	320 euros ⁽⁹⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie	-	793 euros ⁽¹⁰⁾	951 euros ⁽¹⁰⁾	1110 euros ⁽¹⁰⁾
Itelis				
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties optiques	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties optiques
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties optiques	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties optiques
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties optiques	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties optiques
-	-
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties optiques	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties optiques
Forfait annuel de 100€ au titre de l'ensemble des garanties optiques	Forfait annuel de 200€ au titre de l'ensemble des garanties optiques
-	-

(1) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathie, Diététique, Naturopathie (2) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (3) selon le poste auquel il est rattaché (4) Majoration de 20% de la BR pour le régime Alsace Moselle. (5) Majoration de 20% de la BR pour le régime Alsace Moselle, dans la limite de 100% PLV-MR (6) dans la limite de 100% PLV-MR (7) Majoration de 20% de la BR pour le régime Alsace Moselle (8) dans la limite de 3 actes par an (9) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prises en charge est de 100% BR-MR (10) par an, par oeil et par bénéficiaire

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1°, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).